

Fiche diagnostic des causes du déséquilibre Forêt-gibier (3 origines)

Réponses possibles : oui, non, pas concerné (toutes les cases doivent être renseignées)

Date du diagnostic :	Territoire (nom, commune, département) :
Surface du territoire : dont surface boisée :	Propriétaire (nom, téléphone, mail) :
Rédacteur :	Dictionnaire chasse (nom, téléphone, mail) :

1- L'organisation de la chasse sur le territoire

objectif	n°	point évalué	réponse
Réaliser et préparer la demande de plan de chasse sur le territoire	1	Est-ce qu'il existe une demande et une attribution de plan de chasse pour chaque espèce de cervidés (chevreuil et cerf) présente sur le territoire ?	
	2	Est-ce que la demande de plan de chasse est réalisée en concertation entre le propriétaire forestier, et s'il y a une demande motivée, ceux des territoires voisins, et le locataire de la chasse ?	
	3	Est-ce que la demande de plan de chasse est élaborée en prenant en compte les objectifs de renouvellement forestier, notamment les opérations en cours ? Est-ce que les demandes des territoires voisins (si elles sont étayées et motivées en conséquence) sont également prises en considération afin d'améliorer la restauration de l'équilibre forêt-gibier dans le secteur ?	
Exercer la chasse sur la totalité du territoire	4	Est-ce que la pression de chasse est suffisante, sans être nettement inférieure à celle des territoires voisins pour éviter une concentration des espèces d'ongulés ?	
	5	En dehors des parcelles à enjeux qui nécessitent une forte pression de chasse, est-ce que toutes les autres parcelles sont chassées de manière équivalente ?	
	6	Est-ce que l'organisation de la chasse exclue la mise en place de parcelles non chassées à but de réserve ?	
Limiter le dérangement pour améliorer les réalisations	7	Est-ce que tous les ongulés (sanglier, chevreuil, cerf) sont chassés simultanément lors des chasses collectives ?	
	8	Est-ce que la chasse du petit gibier est pratiquée la même journée ou le lendemain de la chasse collective du grand gibier et sur les mêmes parcelles ?	
	9	Est-ce que chaque parcelle est laissée sans chasse, en incluant les chasses collectives et la chasse du petit gibier, sur une durée d'au moins deux semaines ?	
Pratiquer la chasse des différentes espèces avec une pression suffisante	10	Est-ce que la chasse des espèces cerf et chevreuil est pratiquée avec la même pression que pour le sanglier ?	
	11	Est-ce que les consignes de sélection visant à préserver l'espèce chevreuil (orientation des prélèvements vers les brocards et les chevillards) sont exclues ?	
	12	Est-ce que les consignes de sélection visant à préserver l'espèce sanglier (consignes de poids, consignes de sexe) sont exclues ?	
	13	Est-ce que les animaux sont prélevés en majeure partie (2/3 du plan de chasse) avant le 31 décembre dans le but de limiter leurs impacts sur la forêt et notamment les dégâts forestiers ?	
	14	En dehors des secteurs de non expansion, est-ce que le plan de chasse de l'espèce cerf est réalisé à hauteur au minimum de 80 % ?	
	15	Est-ce que le plan de chasse de l'espèce chevreuil est réalisé à hauteur au minimum de 80 % ?	
	16	Au besoin, est-ce que la complémentarité des modes de chasse (chasses individuelles : approche, affût ; chasses collectives : battues classiques, chiens courants, traque-affût, poussée silencieuse...) a été mis en œuvre pour atteindre un taux de réalisation d'au moins 90 % ?	
Exercer une pression de chasse suffisante sur les parcelles à enjeux	17	En dehors de la période du brame, est-ce que les hardes de cerfs, de biches ou mixtes sont inférieures à 15 individus ?	
	18	Est-ce que les parcelles à enjeux et leurs pourtours (plantation, régénération naturelle, semis, fourré) sont chassées en priorité ?	
	19	Est-ce que le tir du chevreuil (en été notamment) est réalisé prioritairement sur les parcelles en régénération/plantation afin de limiter principalement les frottis ?	
Eviter toute cause artificielle pouvant contribuer à des concentrations d'ongulés	20	Est-ce que l'affouragement, l'agrainage (à l'exception de l'agrainage de dissuasion en période de sensibilité des cultures agricoles) ou l'installation d'autres attractants (pierre à sel, goudron de Norvège...) sont proscrits pour les espèces cerf, chevreuil et sanglier ?	
	21	Est-ce que le montant du loyer de chasse est raisonnable (suffisamment bas) pour que les objectifs cynégétiques ne soient pas supérieurs aux objectifs sylvicoles ?	
Mettre en place et partager un suivi des populations de grand gibier	22	Est-ce que la récolte des ICE performance est correctement effectuée, avec la précision nécessaire, par les chasseurs ?	
	23	Est-ce que le responsable de la chasse présente chaque année à la fin de saison au responsable de la gestion forestière un bilan global de la chasse (réalisations, aménagements du territoire...) ?	
Réaliser un constat partagé de l'évolution des parcelles à enjeux	24	Est-ce que le responsable de la chasse participe aux inventaires de dégâts simplifiés du grand gibier "Brossier-Pallu" en présence du propriétaire forestier et éventuellement d'un animateur-médiateur, sur les zones à enjeux ? (la présence d'un animateur-médiateur ou du couple forestier-chasseur est très souvent fondamental dans la réussite de l'opération)	

Nombre de causes liées à la gestion de la chasse et son organisation :

0

2- Le rôle des instances dans la gestion de la grande faune sauvage sur les unités de gestion et de population

objectif	n°	point évalué	réponse
Elaborer efficacement les plans de chasse	25	Est-ce que les unités de gestion et ou de population des espèces chevreuil et cerf sont parfaitement déterminées et régulièrement actualisées dans l'espace en fonction des zones de présence des animaux et des obstacles à la libre circulation des animaux (autoroute, TGV...) ?	
	26	Est-ce qu'un objectif de gestion par espèce chassable et par unité de gestion ou de population a été correctement déterminé (augmentation, stabilité ou baisse) avec comme base principale les taux de dégâts forestiers qui doivent être acceptables (< 15 %), les dégâts agricoles et les tendances des différents ICE ? L'élaboration des plans de chasse tient-elle compte de cette politique de gestion ?	
Gérer durablement l'espèce chevreuil	27	Est-ce que le territoire possède une surface suffisante pour prétendre à une attribution de plan de chasse pour l'espèce chevreuil ou est intégré à un regroupement ?	
	28	Est-ce que les bracelets sont répartis au sein de l'unité de gestion pour l'espèce chevreuil, en tenant compte des objectifs sylvicoles de chaque territoire, voire du voisinage si la demande est légitime ?	
	29	Si l'unité de gestion "chevreuil" (dont dépend le territoire) est à cheval sur plusieurs départements, est-ce que les règles définies pour les attributions sont identiques ?	
Gérer durablement l'espèce cerf	30	Est-ce que le territoire possède une surface suffisante pour prétendre à une attribution de plan de chasse pour l'espèce cerf ou est intégré à un regroupement ?	
	31	Si l'objectif est de restaurer l'équilibre forêt-gibier, est-ce que les attributions de biches et de faons sont chacune supérieures à l'attribution de mâles ?	
	32	Est-ce que les attributions pour l'espèce cerf à chaque territoire ou au(x) regroupement(s) de territoire(s) sur l'unité de population tiennent compte de la présence quantitative et qualitative des animaux durant la saison de chasse ? (la présence de l'espèce cerf est localement hétérogène sur un massif et évolue au cours des mois)	
	33	Si l'unité de gestion "cerf" (dont dépend le territoire) est à cheval sur plusieurs départements, est-ce que les règles définies pour les attributions sont identiques ?	
Gérer durablement l'espèce sanglier	34	Est-ce que le territoire possède une surface suffisante pour prétendre à une attribution de plan de chasse ou plan de gestion pour l'espèce sanglier ou est intégré à un regroupement ?	
Lever les difficultés pour la réalisation des plans de chasse	35	Est-ce qu'il existe des dispositions pour limiter les sanctions, lors de dépassement de plan de chasse (bracelet de secours "chevreuil" et "cerf", absence de sanction C1/C2...) ?	
	36	Est-ce qu'il existe des dispositions, pour l'espèce cerf, afin de faciliter globalement la réalisation, des réattributions en cours de saison (pool de bracelets réservés aux territoires les plus avancés...) ou de levée ponctuelle du plan de chasse qualitatif entre les biches et les faons (transfert de bracelets...) ?	
	37	Est-ce que l'attribution du plan de chasse du territoire concernée correspond à la demande motivée ?	
	38	Est-ce que l'unité de population est exempte d'engrangements et/ou des clôtures électriques y compris des territoires adjacents qui génèrent des concentrations d'animaux ?	
Suivre l'évolution des populations de l'espèce chevreuil	39	Est-ce que le suivi des ICE "abondance" (IKP et IKV) relatifs à l'espèce chevreuil est en place sur l'unité de gestion concernée ?	
	40	Est-ce que le suivi des ICE "performance" relatifs à l'espèce chevreuil (masse corporelle, longueur du maxillaire inférieur, longueur de patte arrière des chevillards) avec au moins un indice est mis en place sur l'unité de gestion concernée ?	
	41	Est-ce que la fertilité des chevrettes (protocole hors ICE) est suivie par le dénombrement des corps jaunes ovariens sur l'unité de gestion concernée ?	
	42	Est-ce que le suivi de l'indice de changement écologique "pression sur la flore" est mis en place sur l'unité de gestion concernée ?	
	43	Est-ce que les résultats du suivi des ICE relatifs à l'espèce chevreuil sont communiqués sous forme de tableau de bord, chaque année, aux chasseurs, aux forestiers, à la DDT(M) et à toutes les personnes "ressource" avec la courbe de tendance sur les 6 dernières années ?	
Suivre l'évolution des populations de l'espèce cerf	44	Est-ce que le suivi de l'ICE "abondance" indice nocturne (IN) pour l'espèce cerf est mis en place sur l'unité de population concernée ?	
	45	Est-ce que le suivi des ICE "performance" pour l'espèce cerf (masse corporelle, longueur du maxillaire inférieur, longueur de patte arrière des faons, taux de gestation des bichettes) avec au moins un indice est mis en place sur l'unité de population concernée ?	
	46	Est-ce que les résultats des ICE relatifs à l'espèce cerf sont communiqués sous forme de tableau de bord, chaque année, aux chasseurs, aux forestiers, à la DDT(M) et à toutes les personnes "ressource" avec la courbe de tendance sur les 6 dernières années ?	
Partager les données relatives à la gestion adaptive	47	Est-ce qu'il existe un réel traitement global des ICE par espèce avec le respect complet des protocoles et la réalisation d'un bilan sur plusieurs années ?	
	48	Est-ce que l'analyse des ICE et des taux de dégâts sur les renouvellements forestiers est présentée, chaque année, à l'ensemble des intervenants et des décisionnaires : chasseurs, forestiers, DDT(M) et aux personnes "ressource" ?	
	49	Est-ce que le suivi des attributions et des réalisations est mis en place sur l'unité de gestion ou de population dont dépend la forêt, le territoire et les résultats sont-ils communiqués chaque année, aux chasseurs, aux forestiers et à la DDT(M) et aux personnes "ressource" ?	
	50	Est-ce que l'environnement sociétal permet une gestion sereine et responsable des espèces chassables (absence de conflits sur la gestion du cerf, absence de surfréquentation de la forêt...) ?	

Nombre de causes liés à la gestion de la grande faune dans les territoires :

0

3- La gestion forestière et les travaux forestiers sur la forêt, le massif, le territoire

objectif	n°	point évalué	réponse
Gérer la forêt de manière durable	51	Est-ce que la forêt est dotée d'un document de gestion durable (Plan simple de gestion, Code des bonnes pratiques sylvicoles, Règlement type de gestion, Aménagement forestier) ?	
	52	Est-ce que le programme des coupes et des travaux est mis en œuvre avec un suivi régulier ?	
	53	Est-ce que la gestion forestière est dynamique, améliorant de fait les capacités nourricières ?	
	54	Dans les régénérations naturelles, en dehors des secteurs de montagne présentant de forte pente, est-ce qu'un réseau de cloisonnements sylvicoles a été mis en place et est régulièrement entretenus pour obtenir un regain de végétation pour passer la mauvaise saison (pas à ras du sol et broyés en fin d'hiver et au plus tard au mois de mars et/ou vers le 15 août sans trop dépasser la fin de ce mois) ?	
	55	Est-ce que les cloisonnements d'exploitation sont mis en place et entretenus correctement ?	
Maintenir la forêt en équilibre sylvicole	56	En futaie régulière, est-ce que la répartition en surface et dans l'espace des différents types de peuplements (plantations, semis naturels, fourrés, gaulis, perchis, jeune futaie, futaie adulte) est équilibrée ?	
	57	En futaie irrégulière (ou en sylviculture mélange à couvert continu), est-ce que la régénération naturelle diversifiée et diffuse est présente ?	
Prendre en compte la présence du grand gibier lors de l'élaboration du programme sylvicole	58	Est-ce que le responsable de la gestion forestière a pris soin d'anticiper le renouvellement de ses peuplements, en planifiant des coupes d'abord dans les peuplements voisins, dit en amélioration, afin d'augmenter les capacités alimentaires, permettre l'expression des comportements des animaux (exemple : frottis) en les détournant des futures zones à risque ?	
	59	Lors de l'élaboration du document de gestion durable, est-ce que les signes avant coureurs de déséquilibre ont été diagnostiqués et pris en compte (rejets de taillis systématiquement aboutis après coupe sur des surfaces significatives, arbres systématiquement dépourvus de lierre à hauteur de gueule de chevreuil et/ou de cerf, houx "taillés" en boule..., ICE montrant une dégradation du couple population milie) ?	
Limiter les risques sur les renouvellements forestiers	60	Est-ce que les surfaces en régénération naturelle ou artificielle dépassent 3 hectares d'un seul tenant ?	
	61	Pour la régénération naturelle en plein, est-ce que les bandes de semis ou de fourrés ont une largeur minimum de 4 mètres ?	
	62	Pour la régénération artificielle en reboisement, est-ce que les plantations sont réalisées sur un terrain ou des bandes présentant un recré (végétation d'accompagnement) afin de les protéger ?	
	63	Pour les enrichissements, est-ce que les essences très appétentes (merisier, fruitiers forestiers en général, chêne rouge d'Amérique, douglas...) sont plantées dans le recré ou avec un répulsif ou une protection individuelle ou collective pour les protéger des ongulés ?	
	64	Pour les boisements/reboisements réalisés sur des terrains nus (terre agricole, parterre de coupe sans végétation) mais également pour les parcelles de petites surfaces (< à 3 ha) ou présentant des essences très appétentes ou très sensibles aux frottis, est-ce qu'une protection est utilisée ? Est-ce qu'une analyse du risque de dégâts a été étudiée préalablement aux travaux, suivie éventuellement par une diminution temporaire des populations ?	
Prendre en compte la présence du grand gibier lors des travaux sylvicoles	65	Dans une plantation dite dans le recré, est-ce que les potets travaillés et la plantation sont réellement réalisés dans la bande de recré ? (en laissant autour des plants un "bourrelet" de végétation protectrice)	
	66	Est-ce que les dégagements sont réalisés en "cône inversé" à partir d'un cloisonnement sylvicole ? (pas de dégagement en plein et sur la ligne de plantation et/ou à ras de terre car les plants deviennent trop facilement accessibles par les cervidés)	
	67	Est-ce que les dépressions sont réalisées à hauteur pour laisser une protection physique ? (il faut empêcher les cervidés d'accéder facilement aux brins d'avenir)	
	68	Lors des nettoyages (et/ou dépression dans les feuillages), est-ce que les tiges d'avenir sont "encagées" par cassage de la végétation d'accompagnement ? (maintien d'une barrière physique et d'un "râtelier" où les animaux peuvent se nourrir)	
Améliorer la capacité nourricière de la forêt	69	Est-ce que les espaces forestiers non productifs (dont allée enherbée, paré feu, bordure d'étang, cloisonnements sylvicoles et d'exploitation...) ainsi que les milieux ouverts (prairies intra-forestières, cultures, zones non forestières) sont aménagés pour générer de la nourriture pour la grande faune ?	
	70	Est-ce que les lisières et les bordures d'allées (banquettes) sont travaillées pour apporter de la lumière et ainsi améliorer la capacité nourricière ?	
	71	Est-ce que des essences produisant des fruits forestiers appétents sont plantées sur le territoire ?	
	72	Est-ce que le récépage des taillis improductif est réalisé ? Est-ce que des pré-bois sont installés ?	
	73	Est-ce que les points d'eau sont entretenus ?	
Mettre en place et partager un suivi des populations de grand gibier	74	Est-ce que le propriétaire forestier ou son gestionnaire s'il en a le mandat, a présenté au responsable de la chasse le programme des coupes et travaux sur la durée du bail ou du document de gestion durable et notamment l'évolution des parcelles en régénération ?	
	75	Est-ce que le propriétaire forestier ou son gestionnaire s'il en a le mandat, communique annuellement et dès leur programmation, les plannings prévisionnels d'intervention dans les différentes parcelles au responsable de la chasse ?	
Réaliser un constat partagé de l'évolution des parcelles à enjeux	76	Est-ce que les inventaires simplifiés de dégâts du grand gibier de la démarche "Brossier-Pallu" sont réalisés, chaque année en partenariat entre forestiers et chasseurs et éventuellement un animateur-médiateur ou un couple forestier-chasseur ?	
1- Nombre de causes liées à l'organisation de la chasse sur le territoire :			0
2- Nombre de causes liées à la gestion de la grande faune sauvage sur les unités de gestion et de population :			0
3- Nombre de causes liées à la gestion forestière et aux travaux forestiers sur la forêt, le massif, le territoire :			0
Nombre total de causes du déséquilibre forêt-gibier :			0